

2. *Mémoires sur la vie*

plusieurs ouvrages de dévotion, où la simplicité du style ne dérobe pas à des yeux chrétiens les trésors de grace que Dieu avoit prodigués à l'auteur. L'Abbé de Montigni fit à même temps une renonciation expresse à tous les droits de sa naissance, que la mort de ses freres avoit réunis sur sa tête. De là vient que quoique chef d'une maison illustre, il n'a jamais eu de biens de patrimoine.

Pendant le cours de ses études il se forma deux établissemens de piété auxquels il eut tant de rapports pendant sa vie, que nous ne pouvons nous dispenser d'en donner une idée, l'un chez les Jésuites à Paris, l'autre à Caen chez M. Bernieres de Louvigni.

L'an 1640 le Peré Bagot Jésuite, Religieux rempli de mérite & de zele, fit à la Congrégation des Ecoliers de la Flèche, dont il étoit Directeur, une exhortation pathétique sur les conférences spirituelles. Plusieurs écoliers, touchés de ce discours, prirent la résolution de s'assembler chaque semaine sous la direction du P. Bagot, pour s'instruire de choses saintes & s'animer à la vertu. Dieu donna une si grande bénédiction à ces petites assemblées, qu'un grand nombre de Congrégations des Jésuites dans le royaume suivirent cet exemple, & formerent des associations particulieres qui subsistent encore en bien des endroits, la plupart sous la conduite des Jésuites. Quelques-unes s'en sont séparées. Toutes ces assemblées se tiennent aujourd'hui en secret.

Le P. Bagot ayant passé de la Congrégation de la Flèche à celle du College de Paris, inspira le même goût à ses élèves. Plusieurs d'entr'eux furent très-distingués par la piété, les dignités, la naissance. Tels M. de Laval, Evêque de Quebec; M. Pallu, Evêque d'Héliopolis; M.